

# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation PP - PF - TI

Plan de Prévention - Permis de Feu - Travailleur Isolé



(Ref : MOD\_2023055)

### ORGANISATION

**Durée du module :**

3 heures sur 1 jour

**Nombre de stagiaires :**

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

**Intervenant :**

Formateur en prévention des risques

**Lieu :**

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

**Délais d'accès :**

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

*NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.*

**Tarif :**

90,00 € / personne

**Personne en situation de handicap :** merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



### STATISTIQUES 2022

Nombre de sessions : 1  
Nombre de stagiaires formés : 7  
Taux de réussite : 100%

### CONTENU PÉDAGOGIQUE

**Public visé :**

Tout salarié peut suivre cette sensibilisation. Il s'agit de salariés désignés par le chef d'établissement, pouvant se trouver en situation de travailleur isolé ou situation nécessitant la rédaction d'un plan de prévention et/ou d'un permis de feu (en général services maintenance et travaux)

**Prérequis :**

Néant.

**Objectifs :**

Objectifs généraux :

- Sensibiliser le personnel à la rédaction d'un plan de prévention
- Sensibiliser le personnel à la rédaction d'un permis de feu
- Sensibiliser le personnel aux risques « travailleur isolé » et aux mesures de prévention

**Réglementation :** Articles L4121-1 / L4121-2 / L4154-2 Articles R4511-1 et suivants du code du travail.

Décret n°92-158 du 20/02/1992 Ordonnance préfectorale n°70.15.134 du 16/02/1970 - Arrêté du 19/03/1993



# DÉROULEMENT DE FORMATION



## Formation PP - PF - TI

Plan de Prévention - Permis de Feu - Travailleur Isolé



(Ref : MOD\_2023055)

### PROGRAMME

#### PLAN DE PREVENTION

- Pourquoi un plan de prévention
- Le plan de prévention
- La démarche du plan de prévention (préalablement et pendant l'exécution des travaux)

#### PREMIS DE FEU

- Pourquoi un permis de feu
- Le permis de feu
- La démarche du permis de feu (préparation, réalisation, surveillance)

#### TRAVAILLEUR ISOLE

- Réglementation
- Exposition aux risques
- Démarche de prévention
- Dispositif d'alarme du travailleur isolé (DATI)

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

#### Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, alternance d'apports théoriques, de mise en situation pratique de conduite, échanges de pratiques entre professionnels et formateur, etc...

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

#### Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation « sensibilisation PP-PF-TI »

#### Périodicité :

Aucune préconisation

#### Documentation stagiaire :

Aucune documentation